

Joliette, le 29 septembre 2008

A TOUS LES MEMBRES,

AVIS D'ÉLECTION DÉLÉGUÉS

Par la présente, prenez avis que selon nos statuts et règlements, il y aura des élections aux postes de délégués le mardi 21 octobre 2008 et mercredi 22 octobre 2008. S'il y a plus de trois (3) candidats sur la même équipe, les trois (3) qui ont le plus de votes seront déclarés élus (majorité simple). Le quatrième ayant le plus de votes sera considéré comme substitut dans le cas où un délégué changerait d'équipe de façon permanente et dans un tel cas, il devra quitter ses fonctions. Seuls les membres en règle de l'unité de négociation (usine) peuvent voter. S'il y a trois (3) candidats ou moins par équipe, ils seront automatiquement déclarés élus.

Si un salarié sur l'horaire de 7 h 00 à 15 h 00, de 7 h 00 à 17 h 00 ou de 8 h 00 à 16 h 00 se porte candidat, il sera inclus dans les candidats de l'équipe 100 ou 200. Les salariés sur l'horaire 7 h 00 à 15 h 00, 7 h 00 à 17 h 00 ou 8 h 00 à 16 h 00 pourront voter seulement pour les délégués qui se portent candidats sur les équipes 100 et 200. Leur mandat se termine en septembre 2011.

La période de mise en candidature se tiendra du lundi 6 octobre 2008 au vendredi 10 octobre 2008 de **6 h 30 à 15 h 00**.

Procédure de mise en candidature

Un membre en règle avec le syndicat qui désire se porter candidat doit obtenir un bulletin de mise en candidature (pas plus d'un poste) de la secrétaire du syndicat (**Hélène**). Ce bulletin devra être endossé par cinq (5) membres de son équipe en règle avec le syndicat et ensuite il le retournera à la secrétaire du syndicat avec sa photo (grandeur passeport) avant la fin des mises en candidature (avant le 10 octobre 2008 15 h 00).

Un candidat qui détient un poste à l'intérieur du syndicat ne peut poser sa candidature à un autre poste, à moins de donner sa démission sur le poste qu'il occupe avant l'ouverture des mises en candidature et ce, par écrit. Il conserve son poste jusqu'à la nomination de son successeur et son poste est ouvert pour la durée de la mise en candidature.

Le président d'élection sera Camille Lavallée (200).

Les scrutateurs seront Régis Bourgoïn (équipe 200) et Martin Riopel (équipe 200).

Le comité exécutif